

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 32

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

2 février 2021

Date d'affichage :

15 février 2021

L'AN deux mille vingt et un, le **8 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 2 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, en visioconférence, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE, M. RAYNAUD, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Christine PIRES-BEAUNE

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Géraldine TOVAR

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 FEVRIER 2021**

QUESTION N° 22

OBJET : Bilan 2020 : formation des élus

RAPPORTEUR : Sandrine ROUSSEL

**Question étudiée par la Commission n°4 « Attractivité du territoire »
qui s'est réunie le 28 janvier 2021.**

En application de l'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus en 2020 financées par la Commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel.

Formation	Organisme Formateur	ELUS	Dates	Montant en euros
Séminaire de Formation	le Formateur des collectivités	Michel BAGES	19-23 aout 2020	650,00 €
Commande publique	DMJB AVOCATS	Evelyne VAUGIEN/Anne VEYLAND/Pierre DESMARETS	28/11 et 05/12 (matins)	960,00 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- prendre connaissance du tableau récapitulatif de l'exercice 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 8 février 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL